

► Déchetterie mobile Une solution pour les urbains



Sepra

La ville de Paris a plébiscité le système Eco Point Mobile, une déchetterie développée par Sepra Environnement, déjà

à l'origine du Moving Tri. Cet équipement est destiné aux piétons et recueille les petits produits usagés : cartouches

de toner, petit électroménager, portables, pots de peinture, piles... Le premier exemplaire de cette déchetterie est en fonctionnement dans le quartier parisien des Batignolles les premiers et troisièmes samedis du mois. L'Eco Point Mobile a retenu toute l'attention des votants de « Paris budget participatif » en se classant 4^e. La ville de Paris envisage de recourir à une dizaine d'autres déchetteries mobiles pour la capitale. ■

► Eco-mobilier Débouchés indispensables

Après une première phase d'impulsion des unités industrielles de démantèlement et de traitement qui a mobilisé la filière DEA ménagers, Eco-mobilier passe à la seconde étape, celle de créer en France une vraie industrie de transformation des mousses issues de matelas mais aussi du bois, majoritaire à 72% dans le flux total des DEA ménagers. L'éco-organisme souhaite, via l'innovation et la R&D, accompagner les entreprises pour créer de nouveaux débouchés grâce à un budget de 8 millions d'euros. L'Ademe annoncera prochainement les résultats des appels à projets sur ce thème. La piste des composites bois-plastiques en fait partie. Avec l'arrivée de flux massifs, l'industrie

du panneau (on compte seulement 4 industriels en France) ne pourra donc pas avaler tout le gisement, dès lors qu'elle n'inclut qu'entre 30 et 40% de bois recyclé dans ses produits. « On a aussi besoin d'un cadre législatif pour aider à accélérer l'emploi de matière recyclée dans la construction et le bâtiment par exemple », a insisté Dominique Mignon, DG d'Eco-mobilier, lors d'une matinée d'information sur la filière, profitant de la présence de Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle et président du groupe d'études Économie Circulaire. Celui-ci s'est dit intéressé par l'idée de clauses d'inclusion selon l'usage, l'image et le prix des matières recyclées, sans pour autant instaurer une obliga-

tion systématique. Troisième étape, l'incitation à l'éco-conception, va se traduire avec le nouvel agrément d'ici à fin 2015, par l'identification de plusieurs critères aboutissant à une éco-modulation sur les produits commercialisés. Fin 2014, Eco-mobilier aura signé 450 contrats avec les collectivités. Cette démarche de REP meubles a été surveillée de près par l'Europe depuis son lancement et pourrait faire des émules. Selon Baptiste Legay, en charge du département gestion des déchets au ministère de l'Écologie, la Commission européenne a fait récemment une proposition de mise en place d'une filière à l'échelle communautaire en s'inspirant du modèle français. ■

Collecte du verre

Alain Vogel-Singer, président du Sictom de Pézenas-Agde, Jacques Bordat, président de la Chambre syndicale des verriers et Christophe Baron, directeur du recyclage chez O-I, ont signé début octobre une charte qualité sur la collecte sélective du verre. Le syndicat s'engage à optimiser et valoriser la collecte des emballages en verre sur son territoire de manière quantitative, qualitative et à communiquer auprès des habitants. Cela fonctionne déjà car en 2013, 5 000 tonnes ont été collectées soit quelque 40 kg d'emballages en verre.

Les REP en Europe

Le cabinet Bio by Deloitte a conduit une analyse des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour le compte de la Commission européenne « Development of Guidance on Extended Producer Responsibility ». Le rapport dresse un panorama des problématiques auxquelles sont confrontées les différentes parties prenantes, de la conception à la mise en œuvre de ces REP. 36 cas ont été étudiés dans 16 États membres de l'UE pour 6 catégories de produits : batteries, DEEE, véhicules légers, emballages, papiers graphiques et huiles. Le constat reste identique à celui des années passées : les données sont difficiles à recueillir, l'harmonie ne règne pas dans les différents États de l'Union et la transparence n'est pas, de loin, la règle.